

Date de la convocation : **04 avril 2014**

Date d'affichage : **04 avril 2014**

Présents : Patrick BAVOUX, Isabelle CORSAIN, Maurice MARECHAL, Alain SUBTIL, Christophe TEILLARD, Bruno BUIRON, Patrick MORAND, Emmanuel BONNET, Bruno GAILLARD, Didier CHARVET, Christelle GLASSON, Laurence BORNEAT, et Ludovic BUCHALLET

Absents excusés : Bruno RABOURDIN et Alexandrine MICHON

Pouvoir : Bruno RABOURDIN donne pouvoir à Patrick MORAND
Alexandrine MICHON donne pouvoir à Emmanuel BONNET

Secrétaire : Isabelle CORSAIN

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 04 AVRIL 2014

Le compte-rendu du conseil municipal du 04 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES AUX ELUS

Monsieur le Maire :

☞ rappelle la réunion du 04 avril 2014 dans laquelle il a été procédé à l'installation du Conseil Municipal, à l'élection du Maire et de quatre Adjoint.

Ont été élus :

- **Maire** : **Patrick BAVOUX**
- **1ere Adjointe** : **Isabelle CORSAIN**, responsable des affaires scolaires, centre de loisirs et culture-loisirs-sports,
- **2ème Adjoint** : **Maurice MARECHAL** responsable de la communication et délégué aux finances,
- **3ème Adjoint** : **Alain SUBTIL** responsable de l'urbanisme, assainissement et des bâtiments communaux
- **4ème Adjoint** : **Christophe TEILLARD**. responsable de la voirie, de la sécurité routière, et environnement, agriculture.

☞ donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints.

Pour la tranche de 500 à 999 habitants à laquelle appartient la commune de Béný, l'indemnité maximale :

- du Maire peut, être égale à 31 % du montant de traitement correspondant à l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- des Adjoint peut, être égale à 8.25 % du montant de traitement correspondant à l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Par ailleurs (art. L.2123-24), l'indemnité versée à un adjoint peut dépasser ce maximum, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité de fixer le montant des indemnités allouées aux élus, à compter du **05 avril 2014** comme suit :

- . Maire : 20 % de l'indice 1015,
- . 1^{er} Adjoint : 12.25 % de l'indice 1015 (8.25 % + 4% du Maire),
- . 2^{ème} Adjoint : 8.25 % de l'indice 1015,
- . 3^{ème} Adjoint : 8.25 % de l'indice 1015,
- . 4^{ème} Adjoint : 8.25 % de l'indice 1015

COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire explique le rôle de chaque commission communale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

PRECISE que le Maire est président, responsable de chaque commission

DECIDE de mettre en place les commissions communales suivantes dans leur fonction municipale

COMMISSION BATIMENTS

Vice-président : Alain SUBTIL

Membres : Laurence BORNEAT, Bruno BUIRON, Bruno GAILLARD, Bruno RABOURDIN, Christophe TEILLARD

COMMISSION VOIRIE-SECURITE ROUTIERE

Vice-président : Christophe TEILLARD

Membres : Ludovic BUCHALLET, Bruno BUIRON, Isabelle CORSAIN, Bruno GAILLARD et Bruno RABOURDIN

COMMISSION LOISIRS – CULTURE – SPORT

Vice-présidente : Isabelle CORSAIN

Membres : Laurence BORNEAT, Didier CHARVET, Christelle GLASSON, Alexandrine MICHON et Patrick MORAND

COMMISSION URBANISME – PLU – ASSAINISSEMENT

Vice-président : Alain SUBTIL

Membres : Emmanuel BONNET, Bruno BUIRON, Bruno GAILLARD, Maurice MARECHAL et Patrick MORAND

COMMISSION COMMUNICATION

Vice-président : Maurice MARECHAL

Membres : Ludovic BUCHALLET, Didier CHARVET, Christelle GLASSON, Alexandrine MICHON et Christophe TEILLARD

COMMISSION ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

Vice-président : Christophe TEILLARD

Membres : Emmanuel BONNET, Ludovic BUCHALLET, Bruno BUIRON, Bruno GAILLARD et Alain SUBTIL,

AFFAIRES SCOLAIRES + CENTRE DE LOISIRS

Vice-présidente : Isabelle CORSAIN

Membres : Didier CHARVET, Christelle GLASSON, Bruno RABOURDIN, Alain SUBTIL
et Christophe TEILLARD

Déléguée conseil d'école : Isabelle CORSAIN

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Responsable : Patrick BAVOUX

3 Titulaires : Maurice MARECHAL, Alain SUBTIL et Christophe TEILLARD

3 Suppléants : Bruno BUIRON, Isabelle CORSAIN et Patrick MORAND

COMMISSION MAISON RETRAITE - MARPA

Déléguée titulaire : Laurence BORNEAT

Délégué suppléant : Patrick BAVOUX

DELEGUE de la DEFENSE

Délégué : Patrick BAVOUX

DELEGUE CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Déléguée : Laurence BORNEAT

PROGRAMME DORTHAN AVEC OPERATION HAISSOR

Déléguée : Isabelle CORSAIN

ELECTION DES DELEGUES DES DIFFERENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Le Maire explique le rôle de chaque structure intercommunale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de procéder à l'élection des délégués chargés de représenter la Commune au sein des différentes structures intercommunales :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE COLIGNY

Le Maire : Patrick BAVOUX

Le 1^{er} adjoint : Isabelle CORSAIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE COMMUNICATION DE L'AIN

1 Délégué titulaire : Maurice MARECHAL

1 Délégué suppléant : Patrick BAVOUX

SYNDICAT D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN SEVRON-SOLNAN

2 Délégués titulaires : Patrick BAVOUX et Christophe TEILLARD

2 Délégués suppléants : Jocelyne GAILLETON et Maurice MARECHAL

SYNDICAT DE DISTRIBUTION D'EAU BRESSE-REVERMONT

2 Délégués titulaires : Isabelle CORSAIN et Maurice MARECHAL

2 Délégués suppléants : Patrick BAVOUX et Bruno GAILLARD

SIVOS

2 Déléguées : Laurence BORNEAT et Isabelle CORSAIN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Président : Patrick BAVOUX

4 Elus municipaux : Laurence BORNEAT , Bruno BUIRON, Didier CHARVET et Christelle GLASSON

CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES : COMITE CONSULTATIF

Le Maire informe :

- de l'arrêté du Ministère de l'Intérieur du 7 novembre 2005 portant organisation des comités consultatifs communaux et intercommunaux des sapeurs pompiers volontaires ;
- qu'il est nécessaire de créer un comité consultatif pour la durée du mandat du conseil municipal;
- qu'au sein du CPI de la commune de BENY, trois grades sont représentés (sergent, caporal, 1ere classe), il y aura donc 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants représentant des pompiers ;
- qu'il y a lieu de nommer, pour siéger au sein du Comité Consultatif, un nombre égal de représentants issus du Conseil Municipal que de représentants élus des sapeurs pompiers volontaires ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

NOMME pour faire partie du comité consultatif des sapeurs-pompiers :

Président : Le Maire, Patrick BAVOUX

3 Délégués titulaires : Isabelle CORSAIN, Alain SUBTIL et Christophe TEILLARD

2 Délégués suppléants : Didier CHARVET et Bruno GAILLARD

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

ATELIER DE LA DANSE : une subvention de 400 € est sollicité pour le financement de la scène pour le spectacle du 13 juin prochain. Un accord de principe est donné.

COMITE DES FETES : une subvention de 1500 € est sollicité pour financer une partie du feu d'artifice et animations de la vogue le samedi 24 mai. Un accord de principe est donné.

FLEURISSEMENT : la ligne budgétaire pour l'achat de fleurs et matériaux pour l'année est reconduit pour 2014 pour un montant de 2500 € et sera inscrit au budget primitif.

FASILAGYM : Un rappel est donné pour le concert aura lieu le samedi 12 avril 2014, salle Garavand à Bény, avec le groupe SANTIANO.